

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**378<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 6 juillet 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire  
M. Jean-Robert Rivard, conseiller  
Mme Ginette Douville, conseillère  
M. Pierre Fecteau, conseiller  
M. Marc Goyette, conseiller  
Mme Louise Marchildon, conseillère  
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Est absent : M. Mario Charest, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**1. Préliminaires**

**1.1 Prière**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

1. Préliminaires
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009
  - 1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent
  - 1.5 Informations
    - 1.5.1 Liste des permis délivrés
    - 1.5.2 Statistiques
      - 1.5.2.1 Consommation électrique
      - 1.5.2.2 Consommation en eau
  - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
  - 2.1 Adoption des comptes
  - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
  - 4.1 Dérogation mineure 09-02
  - 4.2 Utilisateurs du terrain de pétanque
  - 4.3 Info-Aînés Mauricie
  - 4.4 Ville de Shawinigan
  - 4.5 Équipe pastorale de Sainte-Anne-de-la-Pérade
5. Autorisation au maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme infrastructures Québec-Municipalités
6. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 2009-275 pour l'aménagement des espaces de bureau, système de chauffage, climatisation, éclairage, portes, fenestration et toiture suivant les plans et devis préparés par ONICO Architecture
7. Pavage et pièces d'asphalte de diverses rues
8. Demande de soumissions pour travaux d'aqueduc

9. Adoption du règlement numéro 2009-274 amendant l'article 9, au point 3 du règlement numéro 2008-259 concernant le programme de revitalisation
10. Rétrocaveuse
11. Appel d'offres pour fournitures et installation de modules de jeux – centre récréatif Jean-Guy Houle
12. Acceptation de l'appel d'offres
13. Remplacement des tuiles de plancher au bureau de l'Adic
14. Ajustement du prix de l'eau en provenance de la municipalité de Batiscan
15. Aménagement chenal Saint-Ignace
16. Adoption du règlement numéro 2009-273 décrétant la constitution et l'opération d'un comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et définissant ses attributions, pouvoirs et devoirs
17. Feux d'artifice
18. Offre de service
19. Supports à oriflamme et collets de serrage
20. ADIC
  - a) États financiers au 30 avril 2009
  - b) Rapport annuel
21. Halte route verte
22. Virée Île-du-Grand Est
23. Internat 2010
24. Société du site Madeleine de Verchères
  - a) Reconnaissance de la Société du site Madeleine de Verchères comme comité consultatif chargé de réaliser le processus de classification
  - b) Consentement au Domaine seigneurial de Sainte-Anne pour qu'il soit reconnu officiellement comme monument classé par la Loi sur les biens culturels
  - c) Avis de motion au règlement 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial
25. Rapport de comités
26. Autres sujets
  - a) Consultants Mésar inc.
  - b) Centre de pêche Gaétan Portelance inc.
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

**2009-07-193**

Sur la proposition de Marc Goyette, appuyée de Pierre Fecteau, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009**

**2009-07-194**

Sur la proposition de Marc Goyette, appuyée de Louise Marchildon, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

### **1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent**

La conseillère Louise Marchildon demande des informations concernant les travaux de peinture au 230, rue Sainte-Anne.

### **1.5 Informations**

#### **1.5.1 Liste des permis délivrés**

#### **1.5.2 Statistiques**

##### **1.5.2.1 Consommation électrique**

##### **1.5.2.2 Consommation en eau**

La liste des permis délivrés et les statistiques de consommation électrique et eau ont été déposées à la table du conseil.

## 1.6 Correspondance

### Ministère

La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie informe qu'elle a bien reçu la lettre à laquelle la municipalité demandait une aide financière pour l'organisation de la Fête nationale et la demande est transmise à la responsable du budget discrétionnaire de la ministre qui en assurera le suivi approprié.

Le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan a pris connaissance de la lettre adressée à la ministre des Transports, ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, par laquelle la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade lui demandait d'intervenir et d'annuler la décision que le ministre délégué avait prise le 10 février 2009 relativement à la candidature à titre de village-relais; la décision est maintenue et que la municipalité candidate au programme des villages-relais est Deschambault-Grondines.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informe que la municipalité recevra une subvention de 5 885,74 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie informe qu'elle accorde à la municipalité une subvention maximale de 17 500 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal soit pour l'élargissement de la 3<sup>e</sup> avenue et l'aménagement d'une virée sur le chemin de l'Île-du-Sable.

Le ministère de la Sécurité publique invite la municipalité à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2009 qui se tiendra du 4 au 10 octobre prochain.

Le ministère des Transports avise les usagers que les travaux d'entretien sur la route 138, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, se poursuivront du 6 au 24 juillet 2009.

Le ministère des Transports informe que suite à la demande de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade afin d'acquérir des terrains – parties de lots 503, 504 et 505, le ministère n'a pas l'intention de se départir de ces terrains situés à l'intérieur d'une bretelle d'autoroute.

Le ministère des Transports informe que selon la Loi de la voirie (art.4 et 14), le Ministère n'a pas d'obligation envers la réparation ou le remplacement du tuyau d'aqueduc en dessous du pont de la rivière Sainte-Anne – route 138 dont il n'est pas le propriétaire.

Le ministère des Transports du Québec, centres de services de la Mauricie accuse réception de la résolution numéro 2009-05-149 concernant l'exemption du dépôt de garantie.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informe de la mise en place de ClimatSol, un nouveau programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec.

### C.P.T.A.Q.

Transmet un accusé réception du certificat de conformité du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade incorporant les conditions énoncées dans la décision que rendait la commission le 20 janvier 2009.

### M.R.C. des Chenaux

Transmet des documents conformément à l'article 49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suite à l'adoption du projet de règlement numéro 2009-62 amendant le schéma d'aménagement.

L'agente de développement culturel, madame Julie Desaulniers transmet un communiqué de presse qui fait un retour sur la Journée de la famille des Chenaux.

### Fédération Québécoise des Municipalités

Assemblée générale annuelle des membres de la FQM, le 26 septembre 2009 et invite les membres à la transmission de propositions à être présentées à l'assemblée.

### Félicitations et/ou remerciements

Le comité des Grandes Retrouvailles remercie la municipalité pour sa participation, tant financière qu'en ressources humaines, accordée à l'édition 2009.

Le service de garde Madeleine-de-Verchères remercie la municipalité pour avoir offert une inscription gratuite au camp de jour.

### Information

À compter du mois de juillet, Hydro-Québec procèdera à des travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise de la ligne de transport à 315 kV, numéro 3100, traversant le territoire de la municipalité régionale de comté Des Chenaux.

Stabilis inc. informe de la mise en marche du programme Climat Municipalités du MDDEP Volet 1 : Réalisation d'un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre (GES) municipal et élaboration d'un plan d'action.

La firme Mésar transmet un compte rendu de la discussion qui a eu lieu le 23 juin dernier concernant la mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

La caisse Desjardins est fière d'annoncer qu'elle redistribuera 335 302 \$ en ristournes à ses membres pour l'année 2008; la ristourne de la municipalité s'élève à 297,62 \$.

Le Parc de la Rivière Batiscan transmet son rapport des activités 2008.

La CSSS Vallée-de-la-Batiscan, via l'équipe de promotion de saines habitudes de vie, invite la municipalité à participer à une soirée d'information concernant Québec en Forme qui se tiendra mardi le 7 juillet, 19 h, à Saint-Sévérin.

Chemins de fer Québec-Gatineau inc. procède à un programme de contrôle de la végétation non-désirée sur son emprise ferroviaire.

Hydro-Québec poursuit son programme d'entretien des emprises de lignes de transport d'électricité.

Recyc-Québec a récupéré 390 pneus d'autos.

La caisse Desjardins du Sud Des Chenaux informe qu'elle est dans l'obligation de mettre fin à la promotion hypothécaire «Un coup de main» et ce depuis le 2 juin dernier.

La caisse Desjardins du Sud Des Chenaux sera ouverte aux facilités de crédit que ce soit : prêts personnels, marge atout ou option multi projet. Toutes les promotions en vigueur, à la caisse, seront offertes à toute nouvelle demande concernant l'installation de fosses septiques.

Le Directeur de l'état civil accuse réception de l'avis de révocation du célébrant de mariage civil.

L'Office municipal d'habitation informe qu'ils feront des travaux sur la toiture pour un montant de 19 177,46 \$.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption des comptes

#### Comptes payés pour juin 2009

| <u>Nom</u>                | <u>Description</u>                          | <u>Montant</u>    |
|---------------------------|---|-------------------|
| Banque de Montréal        | Intérêts et capital reg. 90-017             | 62 416,41         |
| Fonds comm. des Chenaux   | service sacs d'école                        | 200,00            |
| Symposium de peinture     | commandite                                  | 1 000,00          |
| Association hockey mineur | commandite                                  | 100,00            |
| Fédération UPA            | commandite                                  | 250,00            |
| Ministre des finances     | Sûreté du Québec 1 <sup>er</sup> vers. de 2 | 65 379,00         |
| SFL Fiducie               | REER Jonathan                               | 177,92            |
| Club Baseball Mustangs    | commandite                                  | 200,00            |
| Placement carrière        | montant non utilisé                         | 456,00            |
| Alain Bérubé              | congrès AQAIRS                              | 111,95            |
| Jonathan Savard           | petite caisse loisirs                       | 750,00            |
| Marika Sokoluk            | chant fête nationale                        | 100,00            |
| Michel Deschênes          | conte fête nationale                        | 100,00            |
| Rémi Francoeur            | jongleur fête nationale                     | 100,00            |
| Steve Roy, Dany Sauvageau | chansonnier fête nationale                  | 300,00            |
| Chapiteaux des chenaux    | location installation tente                 | 112,87            |
| Dany le magicien          | sonorisation, structures                    | <u>2 088,19</u>   |
| <b>Total</b>              |   | <b>133 842,34</b> |

#### Prélèvements automatiques

|                            |                                      |          |
|----------------------------|--------------------------------------|----------|
| Aréna optimiste            | subv. vers. juin 2009                | 6 354,70 |
| Bell Mobilité              | cellulaire premiers répondants       | 36,90    |
| Caisse pop.Sud des Chenaux | frais de service                     | 35,00    |
| CSST                       | solde                                | 39,56    |
| Esso                       | essence                              | 360,49   |
| Excel Télécommunications   | interurbains                         | 33,98    |
| Fiducie Desjardins inc.    | REER mai 2009                        | 1 836,08 |
| Groupe CLR                 | contrat télépages                    | 1 259,25 |
| Groupe Négotel             | téléphone puits St-Prosper           | 59,53    |
| Gaz Métro                  | chauf. hôtel de ville, gar.mun.      | 79,46    |
| Hydro-Québec               | 230, Ste-Anne pompe câble            | 2 369,03 |
|                            | ADIC                                 | 184,28   |
|                            | 570, Ste-Anne (ass. des eaux)        | 1 396,87 |
|                            | 200 ch. Ile-du-Large (ass. des eaux) | 1 271,42 |
|                            | terrain de jeux                      | 140,41   |
|                            | parc de la rivière                   | 130,52   |
|                            | éclairage des rues                   | 1 327,43 |
|                            | centre communautaire                 | 860,97   |
| L'ADIC                     | subv. vers. juin 2009                | 2 127,08 |
| Le Nouvelliste             | annonce tourisme                     | 247,20   |

|                            |                              |               |
|----------------------------|------------------------------|---------------|
| Ministère revenu du Québec | déduc.cot.employeur          | 6 900,17      |
| Receveur général           | déduc.cot.employeur          | 3 306,20      |
| Télus mobilité             | cellulaire                   | 62,08         |
| Télus Québec               | tél. : incendie, hôtel ville | <u>503,51</u> |

**Total** **30 922,12**

Les salaires versés pour la période du 24 mai 2009 au 27 juin 2009 s'élèvent à 52 622,55 \$.

Comptes à payer pour juillet 2009

| <u>Nom</u>                   | <u>Description</u>                                  | <u>Montant</u> |
|------------------------------|---|----------------|
| AESL instrumentation         | test chlore   | 128,11         |
| Ass. forestiere St-Maurice   | adhésion estival 2009                               | 30,00          |
| Bibliothèque Ste-Anne        | 2 <sup>e</sup> versement de 3                       | 1 966,67       |
| Biolab                       | analyses eau  | 224,86         |
| Boivin Gauvin inc.           | écusson numéro de pompier                           | 16,93          |
| CJE Mékinac                  | formation monitrices                                | 435,00         |
| Coop dév. régional           | repas (Jonathan Savard)                             | 18,92          |
| CGER                         | location autopompe mai                              | 2 162,69       |
| Chemins fer Québec-Gatineau  | ent. traverses à niveau juin                        | 712,44         |
| Consultants Mesar inc.       | amélior.installation protection                     | 11 174,63      |
| CTAFCM                       | 2 <sup>e</sup> versement de 2                       | 2 003,50       |
| Cossette Anne                | ferme Tournant de la Campagne                       | 222,00         |
| Croix bleue                  | ass. collective juillet 2009                        | 2 345,83       |
| Cummins est du Canada        | entretien génératrice                               | 475,82         |
| Daigle, Jean-Charles         | entretien halte juin 2009                           | 300,00         |
| Distribution sport loisirs   | poussière marbre                                    | 176,65         |
| EMRN                         | valve anti-retour PR                                | 50,23          |
| Entr. Rivard & frères        | transport de pierre                                 | 164,61         |
| Excavation Guy Marceau       | location rétrocaveuse                               | 4 335,01       |
| Fédération québécoise mun.   | dicom : transport pièces                            | 123,10         |
| Formation prévention secours | formation secourisme                                | 108,36         |
| Fournitures bureau Denis     | papiers   | 68,29          |
| Graphicolor                  | t-shirts terrains de jeux                           | 519,12         |
| Graymont                     | granulat calcaire                                   | 595,93         |
| Groupe sports-inter plus     | dossards  | 120,67         |
| Groupe Lafrenière tracteurs  | entretien Kubota, huile, graisse                    | 995,60         |
| Jardins Baie-Jolie           | tuyau   | 526,22         |
| J.D. Paré électrique         | luminaires, fusibles                                | 338,88         |
| Langlois électrique          | réparation lumières de rues                         | 1 333,45       |
| L.C.S. inc.                  | location de boyaux eau potable                      | 1 303,71       |
| Leduc Richard                | transport de pierre                                 | 143,10         |
| L.P. Tanguay                 | hypochlorite de sodium en vrac                      | 790,13         |
| Maison fleurie               | hélium pour St-Jean                                 | 95,94          |
| Marché La Pérade inc.        | bouteilles d'eau, perrier                           | 13,04          |
| Matériaux Audet              | ruban teflon, soupape                               | 36,03          |
| Maurice Laganière            | pièces aqueduc, peinture, gants etc.                | 2 191,79       |
| Meunerie La Pérade           | bois, veneer  | 96,39          |
| Modoc photocopie             | circulaire  | 257,13         |
| M.R.C. des Chenaux           | 2 <sup>e</sup> vers. de 2 quote-part, inspecteur... | 75 371,01      |
| Municipalité Batiscan        | dette aqueduc                                       | 1 790,24       |
| Mutuelle des municipalités   | contribution initiale                               | 100,00         |
| Napa pièces d'auto           | thermomètre laser, diluant, lentille                | 121,43         |
| Olco                         | essence   | 396,51         |
| OMH Ste-Anne                 | 2 <sup>e</sup> versement de 3                       | 2 219,67       |
| Outil mag                    | lame asphalte                                       | 247,91         |
| Pétroles Henri Germain       | graisse et huile                                    | 98,56          |
| Pharmacie Mailhot, Robit.    | trousse premiers soins                              | 101,51         |

|                              |                                   |                 |
|------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Club piscine super fitness   | sable, terre diatomée             | 63,14           |
| Pompes à eau Launier         | coupleur, boyaux, bouchons        | 1 125,51        |
| Pompes industrielles Launier | pompe distributrice d'eau potable | 1 582,79        |
| Prod. Entr. GS               | papier à main, papier toilette    | 237,77          |
| Protection incendie CFS      | recharge, inspection extincteurs  | 59,94           |
| Quincaillerie G.Fiset        | achat divers                      | 186,31          |
| R&D Rousseau                 | changer panneau porte incendie    | 507,26          |
| RGMRM                        | cueillette et transport mai 2009  | 5 505,76        |
| Rémi Roy                     | réparer ordinateur aréna          | 100,00          |
| Serres Péradiennes           | jardinières                       | 2 627,17        |
| Société St-Jean-Baptiste     | t-shirts, produits fête nationale | 251,71          |
| Société Can. des postes      | frais de poste circulaire         | 113,57          |
| St-Bo la source du sport     | monticule                         | 2 934,75        |
| Groupe Synergis inc.         | test bathimétrique                | 1 128,75        |
| Toutant La Pérade            | tête à fil, divers                | 111,18          |
| Patrick Toutant              | support banc de soccer            | 214,46          |
| Transcontinental médias      | avis public chargeuse             | 307,02          |
| Groupe Ultima                | assurance annuelle                | 21 040,00       |
| Wolseley                     | puisards, cadres, grilles         | <u>9 596,68</u> |

**Total** **164 741,42**

**2009-07-195**

Sur la proposition de Pierre Fecteau, appuyée de Louise Marchildon, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois de juin pour les sommes respectives de 164 764,46 \$ et 52 622,55 \$ et les comptes à payer pour le mois de juillet, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 164 741,42 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Certificat numéro Adoptée.

## 2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de juin 2009 s'élèvent à 96 781,01 \$.

## 3. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général (tuyau aqueduc en dessous du pont rivière Sainte-Anne).

## 4. Demandes diverses

### 4.1 Dérogation mineure 09-02

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 09-02 suite à la construction de logements sur les lots 416-26 et 416-27, les normes pour les emprises au sol excèdent le 25 % soit sur les lots 416-26 à 31 % et 416-27 à 27 % pour permettre la construction d'habitations multifamiliales sur des terrains de petites superficies (836,08 mètres carrés et 880,60 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance le 29 juin 2009 et qu'il recommande aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de dérogation numéro 09-02;

**2009-07-196**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 09-02 soit acceptée.

Adoptée.

#### 4.2 Utilisateurs du terrain de pétanque

CONSIDÉRANT une demande pour que le terrain de pétanque soit utilisé gratuitement pour les aînés;

2009-07-197

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'accepter la dite demande.

Adoptée.

La demande pour l'aménagement d'un mini put est à l'étude.

#### 4.3 Info-Aînés Mauricie

CONSIDÉRANT la demande de Info-Aînés Mauricie pour que la municipalité distribue à ses frais une enveloppe contenant une enveloppe aimantée et une lettre d'information remplie de numéros de téléphone;

2009-07-198

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter la demande et autorise les crédits nécessaires de 191,49 \$, taxes incluses pour cette distribution.

Adoptée.

#### 4.4 Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la grande volonté de la Ville de Shawinigan d'obtenir la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012, à titre de ville hôtesse;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une Finale des Jeux du Québec favorise le développement du sport dans le milieu puis contribue grandement à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une Finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de sa région;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan permettra de consolider non seulement le partenariat des principaux acteurs du milieu mais aussi de développer les compétences des bénévoles de la région mauricienne;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan amènera les intervenants scolaires et le milieu associatif à consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives pour toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Jeux du Québec désire impliquer toute la population à la campagne de financement de cet événement majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et ses partenaires, ont établi de façon incontestable et non équivoque leur capacité à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

EN CONSÉQUENCE,

2009-07-199

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade constituée de 2 005 citoyens



appuie fermement la démarche de la Ville de Shawinigan en vue d'obtenir la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012, à titre de ville-hôtesse.

Adoptée.

#### 4.5 Équipe pastorale de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2009-07-200

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité de mettre gratuitement à leur disposition la salle du centre communautaire en cas de pluie pour le pique nique familial lors de la fête de la Bonne Sainte Anne.

Adoptée.

#### 5. Autorisation au maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme infrastructures Québec-Municipalités

2009-07-201

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Gilles Devault à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec – Municipalités suite à une aide financière de 233 796 \$ pour l'aménagement de bureaux municipaux.

Adoptée.

#### 6. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 2009-275 pour l'aménagement des espaces de bureau, système de chauffage, climatisation, éclairage, portes, fenestration et toiture suivant les plans et devis préparés par ONICO Architecture

La conseillère Ginette Douville donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-275 décrétant un emprunt de 338 689 \$ pour l'aménagement de bureaux municipaux suite à la confirmation d'une subvention de 233 796 \$.

#### 7. Pavage et pièces d'asphalte de diverses rues

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-05-151, la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le pavage et pièces d'asphalte suivant un devis préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 29 juin dernier, deux entreprises ont déposé leur soumission, soit :

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Construction et Pavage Portneuf inc. | 145 \$ tonne métrique, taxes non incluses;               |
|                                      | rue Madeleine-de-Verchères 2 200 \$, taxes non incluses; |
| Maskimo Construction inc.            | 250 \$ tonne métrique, taxes non incluses;               |
|                                      | rue Madeleine-de-Verchères 3 750 \$, taxes non incluses; |

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction et Pavage Portneuf inc. est la plus avantageuse;

2009-07-202

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Construction et Pavage Portneuf inc. au coût de 163,67 \$, taxes incluses la tonne métrique pour les pièces d'asphalte et un montant de 2 483,25 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux sur la rue Madeleine-de-Verchères.

Adoptée.

**8. Demande de soumissions pour travaux d'aqueduc**

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont terminés pour le remplacement de deux traverses d'aqueduc traversant la rivière Sainte-Anne;

**2009-07-203**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques sur le Système d'Appel d'Offres Électroniques (SE@O) ainsi que dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux;

Les soumissions seront ouvertes lundi le 27 juillet 2009, à 15 h 05, au bureau de la municipalité.

Adoptée.

**9. Adoption du règlement numéro 2009-274 amendant l'article 9, au point 3 du règlement numéro 2008-259 concernant le programme de revitalisation**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2009;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

**2009-07-204**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2009-274 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 –

L'article 9, au point 3 du règlement numéro 2008-259 est amendé par ce qui suit :

- La construction du bâtiment, l'agrandissement ou la rénovation, le cas échéant, soit terminée dans les 365 jours de l'émission du permis;

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/GILLES DEVAULT/  
Maire

/RENÉ ROY/  
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée.

**10. Rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse a été demandé;

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juin dernier, la municipalité a reçu huit (8) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après étude des soumissions par le comité, la soumission de Mica Nic est conforme au devis pour une Terex 760B-E année 2009 au montant de 84 814,28 \$, taxes incluses sans les options;

Il est proposé par Jean-Robert Rivard d'acquérir la rétrocaveuse modèle Terex 760B-E année 2009 au montant de 84 814,28 \$, taxes incluses.

Le vote est demandé. Le maire appelle le vote. Pour : 1 Contre : 4

La proposition est rejetée.

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Louise Marchildon d'acquérir une rétrocaveuse usagée suivant les soumissions reçues en date du 25 février dernier.

Le vote est demandé. Le maire appelle le vote. Pour : 3 Contre : 3

La proposition est rejetée.

**2009-07-205**

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à la majorité de demander à Mica Nic de mettre à la disposition de la municipalité une rétrocaveuse Terex 760B-E pour une période d'essai de une à deux semaines.

Le maire Gilles Devault s'oppose à cette résolution.

Adoptée.

**11. Appel d'offres pour fournitures et installation de modules de jeux – centre récréatif Jean-Guy Houle**

**2009-07-206**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim à demander des soumissions par invitation pour la fourniture et l'installation de modules qui seront installés au terrain des loisirs; les soumissions ont été ouvertes le 2 juillet dernier.

Adoptée.

**12. Acceptation de l'appel d'offres**

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions pour l'acquisition de module(s) de jeux, deux entreprises ont répondu à la dite appel d'offres soit;

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Tessier Récréo-Parc | 34 026,78 \$, taxes incluses; |
| Jambette évolujeux  | 30 819,44 \$, taxes incluses; |

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jambette évolujeux n'est pas conforme au devis concernant la date de livraison;

**2009-07-207**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de donner le contrat à Tessier Récréo-Parc au montant de 34 026,78 \$, taxes incluses.

Adoptée.

**13. Remplacement des tuiles de plancher au bureau de l'Adic**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-06-161, le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une cotation à Tapis Gagnon enr. pour le remplacement et installation des tuiles de plancher dans les deux bureaux situés au 230, rue Sainte-Anne;

**2009-07-208** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de donner le contrat à Tapis Gagnon enr. au montant de 1 200,31 \$, taxes incluses qui comprend l'enlèvement des tuiles, la préparation, la fourniture, l'installation et le cirage.

Adoptée.

**14. Ajustement du prix de l'eau en provenance de la municipalité de Batiscan**

**2009-07-209** Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau coût de l'eau en provenance de la Municipalité de Batiscan au montant de 2,072 \$ (0,460 \$ du mètre cube) du mille gallons comparativement à 2,0821 \$ du mille gallons l'année précédente. La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade recevra un crédit 95,08 \$ pour une partie de l'année 2009 et 347,99 \$ pour l'année 2008;

Adoptée.

**15. Aménagement chenal Saint-Ignace**

**2009-07-210** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre de l'information auprès de Fonds écomunicipalité IGA dans le but de présenter une demande de subvention pour l'aménagement du chenal St-Ignace.

Adoptée.

**16. Adoption du règlement numéro 2009-273 décrétant la constitution et l'opération d'un comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et définissant ses attributions, pouvoirs et devoirs**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade que le Conseil municipal se dote d'un Comité pour l'aider à assumer efficacement ses responsabilités en matière de loisirs, culture et vie communautaire sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le Conseil municipal et les employés de son service municipal de se doter d'un Comité de façon à pouvoir prendre des décisions éclairées sur les demandes et les divers dossiers liés aux domaines des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite que les citoyens participent à la prise de décision sur les demandes et les divers dossiers liés aux domaines des loisirs, de la culture et la vie communautaire sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du 1 juin 2009;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES,

**2009-07-211** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il peut, à savoir:

### Article 1 – Titre

Le présent règlement portera le titre de " RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION ET L'OPÉRATION D'UN COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉFINISSANT SES ATTRIBUTIONS, POUVOIRS ET DEVOIRS ".

### Article 2 – Identification

Le présent comité sera connu sous le nom "Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade" (CLCVC) et désignée dans le présent règlement comme étant le Comité.

### Article 3 – Rôle et responsabilités du comité

#### **Son rôle :**

Le Comité sera consultatif. Les membres du Comité étudieront, analyseront et formuleront leurs recommandations au Conseil municipal sur les questions et sur les sujets étroitement liés au domaine des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire qui leur sont soumis et présentés.

Il permettra une circulation adéquate de l'information entre les divers paliers d'intervention dans le champ des loisirs organisés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Il favorisera le maintien d'un processus régulier de consultation sur les questions touchant la pratique et l'organisation d'activités récréatives, sportives, culturelles et communautaires sur le territoire municipal.

#### **Ses responsabilités :**

1. Le Comité pourra entendre et rencontrer tout intervenant et/ou tout promoteur de projets ou d'activités en loisirs, sports, culture et vie communautaire qui solliciterait la participation de la municipalité à leur(s) projet(s).
2. Le Comité pourra être interpellé sur toutes demandes d'aide et de support à l'organisation d'activités de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire et/ou à des événements à caractères récréatifs sur le territoire de la municipalité.
3. Le Comité pourra formuler ses recommandations en regard de toutes questions relatives aux produits et services à offrir en matière de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire sur le territoire municipal.
4. Les membres du Comité pourront être désignés par le Conseil municipal pour représenter la municipalité à des événements publics d'importance.
5. Le Comité pourra analyser diverses problématiques en matière de loisirs, de sports, de culture et de vie communautaire sur le territoire municipal.
6. Le Comité ne pourra toutefois se substituer à la structure de fonctionnement municipale existante. Il ne pourra donc pas confier des mandats ni exécuter des tâches spécifiques sans avoir obtenu le consentement du Conseil municipal. Il ne remplace pas les fonctionnaires.
7. Le Comité est avant tout LE LIEN important et essentiel entre les permanents en loisirs et le Conseil de municipal concernant l'ensemble des loisirs sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

8. Le Comité émet les recommandations par écrit au directeur général, qui devra les soumettre au Conseil municipal. Avant toutes autres démarches, les recommandations doivent être entérinées par résolution du conseil.
9. Toute information en lien avec un projet en pré démarrage devra être gardée confidentielle afin de ne pas nuire au développement du projet ou à son promoteur

#### Article 4 – Règles de régie interne

Le Comité établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de son rôle et de ses responsabilités décrits à l'article 3.

#### Article 5 – Composition

Le Comité est composé d'un membre du Conseil municipal et de six (6) résidants de la municipalité. Ces personnes seront nommées par une résolution adoptée par le conseil.

#### Article 6 – Durée du mandat

La durée du premier mandat des membres est fixée à un (1) an pour les sièges pairs et deux (2) ans pour les sièges impairs. Elle se calcule à compter de leur nomination par résolution. Par la suite, la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres.

Le mandat de chacun des membres du Comité est renouvelable suite à l'adoption d'une résolution à cet effet par le Conseil municipal. En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions régulières successives, le conseil peut nommer par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

#### Article 7 – Relations conseil-comité

Les études, recommandations et avis du Comité sont soumis au Conseil municipal sous forme de rapport écrit. Le Comité rendra compte de ses travaux et décisions au moyen de rapports signés par le président(e) ou par la majorité des membres.

Les comptes rendus ou les extraits des comptes rendus des réunions du Comité mentionnant les travaux effectués par le Comité et les décisions prises par lui, pourront servir de rapport au Conseil municipal s'ils sont signés par le président(e) ou le secrétaire. Nul rapport du Comité n'aura d'effet s'il n'est pas ratifié ou adopté par le conseil.

#### Article 8 – Personnes-ressources

Le Conseil municipal adjoint au Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de façon permanente et à titre de personnes-ressources, la direction des loisirs.

Le conseil pourra aussi adjoindre au Comité, de façon ad hoc, d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour qu'il s'acquitte convenablement de ses mandats.

#### Article 9 – Secrétaire du comité

La direction des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna agit à titre de secrétaire du Comité. Il est sous la gouverne du président(e) en ce qui concerne les affaires courantes du Comité. Le secrétaire rédige les ordres du jour, les avis de convocation et les comptes-rendus.

#### Article 10 – Président(e) du comité

Le président(e) sera obligatoirement un membre du Conseil municipal et sera nommé à cet effet par l'adoption d'une résolution du conseil. Il préside et anime chacune des rencontres. En l'absence de celui-ci, un président sera nommé séance tenante parmi les membres votants.

#### Article 11 – Prise de décision et quorum

La prise de décision par consensus est favorisée. En l'absence de consensus, toute résolution du Comité sera adoptée à la majorité absolue des membres votants présents. Tous auront droit de vote sauf les personnes-ressources et le président(e) qui lui, votera seulement en cas d'égalité des voix.

Le quorum sera composé de quatre personnes.

#### Article 12 – Tenue des réunions

Le Comité devra se réunir régulièrement et au moins six (6) fois par année. Les dates des réunions seront fixées à l'avance selon un calendrier convenu entre les membres. Le Comité pourra se réunir spécialement aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire.

#### Article 13 – Budget & dépenses

Le Comité peut présenter à chaque année, au mois d'octobre, avant la préparation du budget par le Conseil municipal, les prévisions des dépenses et des projets en vue de l'année suivante.

#### Article 14 – Rapport annuel

Le Comité devra préparer et présenter un rapport annuel de ses activités auprès du Conseil municipal au plus tard le 31 d'octobre.

#### Article 15 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

### **17. Feux d'artifice**

**2009-07-212**

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant maximum de 2 500 \$, plus taxes qui servira à défrayer les feux d'artifice lors des Grandes Retrouvailles du 15 et 16 août prochain.

Adoptée.

### **18. Offre de service**

Suite à l'offre de la firme DataVox concernant un service d'ALERTE qui pourrait être implanté sur le territoire de la municipalité;

**2009-07-213**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre de l'information sur ce sujet.

Adoptée.

## 19. Supports à oriflamme et collets de serrage

2009-07-214

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de 20 supports pour oriflamme et collets de serrage qui sont installés sur les poteaux de lumière sur le pont de la rivière Sainte-Anne et qui serviront pour différentes activités.

Adoptée.

## 20. ADIC

### a) États financiers au 30 avril 2009

Conformément à l'entente, l'Association de développement industriel et commercial a déposé ses états financiers au 30 avril 2009 avec des revenus de 37 683 \$ et des déboursés de 47 106 \$ et une perte nette de 9 423 \$.

### b) Rapport annuel

L'Association a déposé le rapport annuel 2008-2009 de leurs activités.

## 21. Halte route verte

2009-07-215

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande pour l'aménagement d'une halte pour cyclistes dans le cadre du programme d'aide financière au développement de la route verte du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

## 22. Virée Île-du-Grand Est

2009-07-216

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'accepter d'aménager une virée à l'Île-du-Grand Est suivant la meilleure proposition des propriétaires et par la suite autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à formuler une demande dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée.

## 23. Internat 2010

2009-07-217

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim à compléter le formulaire du programme Internat 2010 dans le but d'accueillir un stagiaire en loisir, culture et tourisme pour l'hiver 2010 et d'autoriser le maire Gilles Devault à signer le contrat.

Adoptée.

## 24. Société du site Madeleine de Verchères

### a) Reconnaissance de la Société du site Madeleine de Verchères comme comité consultatif chargé de réaliser le processus de classification

2009-07-218

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade reconnaisse la Société du site Madeleine de Verchères comme comité consultatif chargé de réaliser le processus de classification du Domaine seigneurial.

Adoptée.



**b) Consentement au Domaine seigneurial de Sainte-Anne pour qu'il soit reconnu officiellement comme monument classé par la Loi sur les biens culturels**

**2009-07-219**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de consentir que le Domaine seigneurial de Sainte-Anne soit reconnu officiellement comme monument classé par la loi sur les biens culturels.

Adoptée.

**c) Avis de motion au règlement 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial**

Le conseiller Pierre Fecteau donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial.

**25. Rapport de comités**

La conseillère Ginette Douville donne de l'information concernant l'assemblée de la Société du site Madeleine de Verchères qui a eu lieu le 29 juin dernier, du concert sur l'herbe au Domaine seigneurial qui a eu lieu le 5 juillet dernier, du projet de citation du Domaine seigneurial, du retour du symposium de peinture en 2010 et la foire du livre qui a eu lieu le 24 juin dernier.

La conseillère Louise Marchildon donne de l'information concernant la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui a eu lieu le 29 juin dernier.

Le maire Gilles Devault donne de l'information concernant le pacte rural, d'une rencontre prévue le 14 juillet prochain concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles, du projet d'installer un monte personne au centre communautaire Charles-Henri Lapointe et des Grandes retrouvailles les 15 et 16 août prochain.

**26. Autres sujets**

**a) Consultants Mésar inc.**

CONSIDÉRANT QUE dans la mise aux normes des infrastructures d'aqueduc monsieur Stéphane Isabel, ingénieur chez Consultants Mésar inc. a demandé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une révision du concept de réfection de la station de pompage du réservoir du village qui serait admissible par le programme;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications entraîne des ajustements des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux;

**2009-07-220**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition pour un montant de 2 821,88 \$, taxes incluses pour le relevé structural du réservoir situé près de l'hôtel de ville ainsi que la mise en plan; un montant de 28 783,13 \$, taxes incluses relatif aux honoraires pour service professionnel pour la nouvelle station de pompage pour la préparation des dits plans.

Adoptée.

**b) Centre de pêche Gaétan Portelance inc.**

CONSIDÉRANT la demande de modifier le règlement de zonage à l'article 11.06 pour permettre l'entreposage de cabanes à pêche, siège social du demandeur avec bureau, atelier de réparation des cabanes et entreposage de machinerie;

**2009-07-221**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'accepter la dite demande et de demander à monsieur Yvan Magny de la MRC des Chenaux à préparer le projet de règlement ainsi que le calendrier.

Adoptée.

Concernant la demande d'exonération de l'arrérages des taxes municipales, le directeur général et secrétaire-trésorier prendra des informations concernant cette dite demande.

**27. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général (circulation de motoneiges sur la 5<sup>e</sup> avenue, entretien halte-routière, vidange des poubelles dans le parc du pont, stationnement non conforme sur la rue de la rivière ouest, nuisances à l'intersection de la route 138 et rue Sainte-Anne près de la halte routière).

**28. Clôture de la séance**

**2009-07-222**

L'ordre du jour étant épuisé, Louise Marchildon propose, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 36.

Adoptée.

---

Gilles Devault,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général/secrétaire-trésorier